



FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Appel à Projet Communication Durable - 2022

PREAMBULE

La politique associative municipale repose sur la volonté forte des élus d'établir un véritable partenariat avec les associations. La municipalité de La Chevrolière affirme le rôle important tenu par les associations dans la vie de la commune et les accompagne notamment par des subventions. Leur volume global est déterminé par le budget voté chaque année par le Conseil municipal.

Il paraît important de rappeler les principes de base pour l'attribution d'une subvention :

- **Une subvention n'est pas un dû.** Elle n'est donc pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre. Il est de la responsabilité de l'association d'engager en temps voulu toutes les démarches nécessaires pour obtenir la (ou les) subvention(s). L'attribution des subventions reste à l'appréciation de la municipalité.
- Une subvention est établie au regard de **l'adéquation entre les objectifs de la politique municipale et ceux que se fixe l'association.**

La Commune soutient les associations :

- du secteur sportif ;
- du secteur de l'environnement ;
- du secteur culturel ;
- du secteur social, dans les domaines de l'insertion sociale, de la solidarité, de la santé, du logement et des familles.

La Commune propose plusieurs types de subventions :

- **Les subventions de fonctionnement**
- **Les subventions en nature** (Mise à disposition de locaux et/ou équipements sportifs, prêt de matériel...)
- **Les appels à projet « Emploi Sportif » et « Communication Durable »**
- **Les subventions exceptionnelles**

Suite à un travail de diagnostic des besoins, la municipalité a identifié une problématique forte pour les associations du territoire : les difficultés rencontrées par les associations pour communiquer de manière efficace auprès de la population tout en réduisant l'utilisation du papier, des mails et en respectant les règles d'affichage.

Cet appel à projet « Communication Durable » s'adresse donc aux Associations Loi 1901, dont le siège se situe à La Chevrolière et qui souhaitent communiquer sur leurs activités et événements en imprimant des banderoles réutilisables. En cas d'accord, la municipalité subventionnera le projet à hauteur de 200€ maximum par association, dans la limite de 80% du coût total et dans la limite d'une enveloppe globale de 800€.

Ce document est à envoyer dûment rempli (recto-verso) avec l'ensemble des pièces justificatives au plus tard le 13 février 2022, soit par mail à vieassociative@mairie-lachevroliere.fr, soit par courrier à Mairie de La Chevrolière, 2, Place de l'Hôtel de Ville, 44118 La Chevrolière.

Pièces à joindre au dossier (tout dossier incomplet ne sera pas traité)

- ☐ le devis de la banderole et un devis de changement de date (obligatoire)
- ☐ la maquette de la banderole (obligatoire)
- ☐ *le dernier état des comptes bancaires (si non envoyé pour une autre demande)*
- ☐ *le dernier compte de résultat clos (si non envoyé pour une autre demande)*
- ☐ *le dernier Procès Verbal de l'Assemblée Générale (si non envoyé pour une autre demande)*
- ☐ *les statuts de l'association (si non envoyé en 2021 ou pour une autre demande)*
- ☐ *un RIB ou un RIP (si non envoyé en 2021 ou pour une autre demande)*

Le bénéficiaire s'engage à valoriser auprès du public la participation de la commune par la figuration du logo de la commune sur les documents de communication.

PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

➔ Si vous avez rempli un dossier de demande de subvention de fonctionnement en 2022, passez directement à la page suivante.

1-Identité

Adresse du siège social * :	
CP-Ville * :	
Tél :	Mail : @
N° SIRET * : _ _ _ _ _	
<i>Vous ne pouvez pas recevoir de subventions publiques sans ce numéro. Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur http://www.insee.fr)</i>	
N° RNA délivré lors de toute déclaration (création ou modification) en préfecture * : W _ _ _ _ _	
Date de publication de la création au Journal Officiel * : _ _ _ _ _	

2- Identification des personnes

Coordonnées de la personne chargée du présent dossier (si différent(e) de la Présidente ou du Président)	
Nom :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Mail : @
Fonction dans l'association* (Président, Secrétaire, Trésorier, autre...) :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone :	Mail : @
Fonction dans l'association* (Président, Secrétaire, trésorier, autre...) :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone :	Mail : @
Fonction dans l'association* (Président, Secrétaire, Trésorier, autre...) :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone :	Mail : @

3-Rappel de l'activité de l'association* :

--

* Réponse obligatoire

Nom de l'association :

4- Votre projet des banderoles réutilisables :

Description de votre projet de banderoles réutilisables*:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour pouvoir être attachées sur nos supports, les banderoles devront être à œillets et mesurer 390/80 ou 400/100 maximum. Fournir le devis de la banderole, le devis pour un changement de date et la maquette.

5 – Budget de votre projet de réalisation d'une banderole réutilisable*

CHARGES		PRODUITS	
Achats		Cotisations	
Autres charges externes et services extérieurs (locations, réparations, assurance...)		Subventions	
Rémunération du personnel		Ventes de produits ou de prestations	
Charges sociales		Autres recettes	
Autres charges		Produits financiers	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Seules les rubriques vous concernant sont à remplir. Pour rappel, le budget prévisionnel d'un projet d'une association doit être à l'équilibre et intégrer les subventions demandées.

L'association sollicite une subvention de* :€

Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée du dossier en Mairie :Réceptionné par

Dossier complet : ☐ OUI ☐ NON Pièce(s) manquante(s) :

Demande de précision/complément/document :

Date d'envoi de l'accusé de réception du dossier complet :Subvention demandée :

Subvention allouée :

* Réponse obligatoire

6 – Attestation sur l'honneur *

Je soussigné(e), (nom, prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- certifie avoir produit l'ensemble des comptes bancaires de l'association et leurs soldes.

- demande une subvention de €

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte

Banque ou centre

Domiciliation :.....

N° IBAN _____

BIC _____

Fait le :..... à

Signature :